



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle étape franchie dans la gestion des risques naturels sur l'ensemble du territoire vaudois

La majorité des cartes de dangers naturels pour le territoire vaudois est disponible sur le guichet cartographique cantonal. L'ensemble des cartes sera accessible dès le mois de juin. La publication de ces documents constitue une étape importante en vue de l'établissement, par les communes concernées, de stratégies de gestion des risques. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) se réjouit du travail conséquent qui a déjà été réalisé par certaines communes, à l'image de Chardonne, en vue d'une gestion maîtrisée des dangers naturels.

Remises aux communes pour validation dans le courant de l'année 2015, les cartes de dangers naturels sont désormais publiées sur le portail géographique de l'Etat de Vaud. La mise à disposition de ces documents constitue une étape marquante dans la gestion des risques sur l'ensemble du territoire. Elle ouvre en effet la voie à un important chantier pour les communes, à savoir la définition de stratégies de gestion des risques, notamment dans le cadre de leur planification.

« Il revient aux communes de prendre en compte les cartes de dangers dans leurs travaux de planification territoriale et de s'assurer que les risques soient identifiés lors des demandes de permis de construire », selon Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du DTE. Les communes doivent également veiller à la prise en considération des dangers naturels dans les secteurs déjà bâtis particulièrement exposés.

Certaines communes ont d'ores et déjà entamé ce processus, à l'image de Chardonne, dont le territoire est notamment propice aux chutes de pierres, selon Jean-Luc Ducret, municipal en charge du dossier. Afin d'assurer une protection durable des personnes et des biens, Chardonne a en effet réalisé, avec l'appui des services cantonaux, de nécessaires travaux de sécurisation. Localement, les propriétaires bénéficiaires des mesures ont été intégrés à la démarche dans le cadre d'un syndicat d'améliorations foncières.

La réalisation des cartes de dangers naturels a démarré en 2008 à l'instigation de la Confédération. Leur financement – 10 millions de francs – a été assuré par l'Etat de Vaud, l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) et la Confédération. Dans le canton,

280 communes ont été cartographiées et plus de 12'000 documents ont été produits, parmi lesquels un guide publié par le DTE à l'intention des communes afin de les appuyer dans leurs démarches futures.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2016

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Commune de Chardonne, Jean-Luc Ducret, municipal en charge des dangers naturels, 078 655 06 30 ; DTE, Raphaël Yersin, coordinateur pour les dangers naturels, Direction générale de l'environnement, 021 316 7520. www.geoplanet.vd.ch, thème « Dangers naturels » - www.vd.ch/dangers-naturels